

Les litiges administratifs doivent-ils tous être tranchés par le juge ?

Question / réponse publié le 04/08/2024, vu 52 fois, Auteur : <u>Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en</u> Droit

Les litiges administratifs doivent-ils tous être tranchés par le juge ?

Le législateur encourage, afin d'alléger le travail des tribunaux, des modes alternatifs de règlement des différends, et en particulier la médiation, pour favoriser la résolution à l'amiable des litiges administratifs.

SOURCE ET DE PLUS:

https://www.vie-publique.fr/fiches/269230-mediation-reglement-alternatif-des-differends-justice-administrative